

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1894

21 juillet 2014

SOMMAIRE

Absolu Digital S.A.	90894	Furstenberg Capital S.C.A.	90870
Building Solutions S.A.	90874	Harmonic Data	90875
Entreprise Poeckes S.à r.l.	90866	Illivama S.à r.l.	90876
Equity Holding S.A.	90866	Immofound S.A.	90870
Essence Trademarks S.A.	90867	Intfideco	90870
EU-REC LUX S.à r.l.	90867	JOGZ S.A. SPF	90881
Eurofins International Support Services LUX	90866	Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ...	90869
Eurofins Pharma Services France LUX Holding	90866	LC Art Fashion, S.à r.l.	90879
Eurofins Pharma Services LUX Holding	90866	L & M Technique Sàrl	90884
Eurofins Water Testing LUX	90867	Luxal Ventures S.à r.l.	90876
European Direct Property Fund	90868	Madar Invest Luxe	90885
European Partnership Company S.A.	90867	MC Business	90902
European Sealing Technology S.A.	90868	Metro Optic S.A.	90875
Exor S.A.	90868	MTI Luxco Sàrl	90887
Experasset Management S.A.	90869	NDA Group S.A.	90895
Experconsulting International S.A.	90869	OCM Adelaide Topco S.à r.l.	90903
Experian Luxembourg Finance S.à r.l.	90867	Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.	90898
FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.	90868	Saint Clair International S.A.	90872
FedEx Luxembourg S. à r.l.	90869	Schneider Landschaftsbau G.m.b.H.	90912
Filian S.A.	90870	Scribe Invest S.A.	90912
Finagold S.A.	90870	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS	90871
François Ier Investment & Property S.A.	90869	Sotha	90871
Frontier Rare Earths Limited	90868	St André de FERRARI S.A.	90912
		Stanton CDO I S.A.	90871
		Stefan Weibler S.à r.l.	90872
		Strakan International S.à r.l.	90871

Eurofins International Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 172.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014068113/12.

(140079403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Pharma Services France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 165.605.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014068114/12.

(140079327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Pharma Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 122.862.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014068115/12.

(140079738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 9.634.

—
Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068127/9.

(140080144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 68.877.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068128/9.

(140080120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Water Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 164.148.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014068116/12.

(140079314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

EU-REC LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.351.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014068131/12.

(140079745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Experian Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 720.040.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.407.

—
Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014068139/11.

(140079529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Essence Trademarks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068130/10.

(140079987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

European Partnership Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 127.222.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068134/9.

(140079793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068133/10.

(140079881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

European Sealing Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1581 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 87.139.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068135/10.

(140080156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068136/10.

(140079645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 155.851.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068141/11.

(140079981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Frontier Rare Earths Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 8 mai 2014

Les actionnaires décident de nommer avec effet au 8 octobre 2013, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et pour l'exercice des pouvoirs découlant des pouvoirs du conseil d'administration de la Société:

- Mr. John Hulme Scholes, né à Johannesburg, le 12 août 1966, demeurant à 7 Campbell Road, Parktown West - JHB, Afrique du Sud.

Référence de publication: 2014068167/13.

(140080078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Experasset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 173.374.

Par la présente, je démissionne du mandat de commissaire aux comptes dans votre société.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Nathalie CRAHAY.

Référence de publication: 2014068137/9.

(140080080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Experconsulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.304.

Par la présente, je démissionne du mandat de commissaire aux comptes dans votre société.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Nathalie CRAHAY.

Référence de publication: 2014068138/9.

(140080082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068142/11.

(140079982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

François Ier Investment & Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.063.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068154/9.

(140079589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.056.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 28 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE, gérant A, Andrew O'SHEA et Georges SCHEUER, gérants B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Kreos Capital III (Luxembourg) SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068242/16.

(140079926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068155/10.

(140079947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Filian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 173.347.

—
Par la présente, je démissionne du mandat de commissaire aux comptes dans votre société.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Nathalie CRAHAY.

Référence de publication: 2014068156/9.

(140080083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Finagold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 121.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068157/10.

(140079735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Intfideco, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTFIDECO

LOUV S.à r.l. / C. MOGNOL

Signature / -

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014068226/13.

(140079983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Immofound S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.286.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014068220/12.

(140079564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.787.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 12. Mai 2014 geht hervor:

- dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) Christian Eike Schütz, Wolfgang A. Baertz, Detlef Niezgodka, Rolf Sutter, Bernd Wieberneit und Uwe Druckenmüller bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2015 abgehalten wird, verlängert wurden; und

- dass Deloitte Audit S.à r.l., Luxemburg, als Abschlussprüfer (Réviseur d'Entreprises) für das Geschäftsjahr 2014 ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Mai 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014068433/19.

(140079612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Stanton CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.354.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068439/10.

(140079628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Strakan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.826.180,56.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.080.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014068446/13.

(140079494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für SOTHA

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014068475/12.

(140079259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Saint Clair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014068452/10.

(140079270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Stefan Weibler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.955.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Stefan WEIBLER, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Franz-Buß-Strasse, 50.

2.- Frau Lisa WEIBLER-WETZEL geborene WETZEL, Raumausstattermeisterin, wohnhaft in D-54295 Trier, Franz-Buß-Strasse, 50,

hier vertreten durch Herrn Stefan WEIBLER, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 6. Mai 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Stefan Weibler S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- die Ausführung von Maler- und Lackiererarbeiten im Innen- und Außenbereich von Gebäuden,
 - die Ausführung von Verputzer- und Stuckateurarbeiten,
 - die Ausführung aller Tätigkeiten im Bereich der Raumausstattung,
- sowie der Handel mit den dazugehörenden jeweiligen Produkten.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Stefan WEIBLER, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Franz-Buß-Strasse, 50, neunzig Anteile	90
2.- Frau Lisa WEIBLER-WETZEL geborene WETZEL, Raumausstattermeisterin, wohnhaft in D-54295 Trier, Franz-Buß- Strasse, 50, zehn Anteile	10
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

90874

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Frau Lisa WEIBLER-WETZEL geborene WETZEL, Raumausstattermeisterin, geboren in Radebeul (Deutschland), am 20. März 1979, wohnhaft in D-54295 Trier, Franz-Buß-Strasse, 50.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. WEIBLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mai 2014. Relation: ECH/2014/915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. Mai 2014.

Référence de publication: 2014068442/116.

(140079702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Building Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 174.730.

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BUILDING SOLUTIONS S.A., société anonyme ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2013 par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 658 du 18 mars 2013 page 31550, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B174730.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico, FRANZINA demeurant professionnellement au Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Esmeralda Gollin, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano Seliziato, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Décision de nommer en qualité de liquidateur M. Christophe LAGUERRE (le «Liquidateur») et définir les pouvoirs et la rémunération du Liquidateur.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à l'assemblée.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur M. Christophe LAGUERRE, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à Euro

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, E. GOLLIN, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mai 2014. Relation: RED/2014/1084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014069460/59.

(140082323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

**Metro Optic S.A., Société Anonyme,
(anc. Harmonic Data).**

Enseigne commerciale: Harmonic Data.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.072.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "HARMONIC DATA", établie et ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181072, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3104 du 6 décembre 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anna KOLESNIKOVA SCHMITT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en "METRO OPTIC S.A." et modification afférente de l'article 1 des statuts;
2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "METRO OPTIC S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "METRO OPTIC S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "HARMONIC DATA".

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, A. KOLESNIKOVA SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014069720/61.

(140081449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

**Luxal Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Illivama S.à r.l.).**

Capital social: EUR 57.067.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.323.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TREIZE MAI

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Marc Christian Theodorus VAN LISSUM, né le 17 juin 1978 à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant à Oudevaartplaats 66/201, 2000 Anvers, Belgique,

ici représenté par Monsieur Geert Jan Antoon DIRKX, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zaltbommel le 1^{er} mai 2014.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ILLIVAMA S.à r.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B179323, constituée sous la dénomination HAMPTONS S.à r.l., suivant un acte du notaire soussigné, le 30 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2397 du 27 septembre 2013.

Que la dénomination de la société a été modifiée en ILLIVAMA S.à r.l. suivant un acte du notaire soussigné, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2911 du 19 novembre 2013.

Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans indication de valeur nominale, libérées intégralement et souscrites entièrement par le comparant.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale de la société de ILLIVAMA S.à r.l. en LUXAL VENTURES S.à r.l. et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 57.055.000,- (cinquante-sept millions cinquante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 57.067.500,- (cinquante-sept millions soixante-sept mille et cinq cents euros) sans émission de nouvelles parts sociales, augmentation entièrement souscrite et intégralement libérée par Monsieur Marc Christian Theodorus VAN LISSUM, au moyen d'un apport en nature.

3) Libération en nature de l'augmentation de capital par l'associé unique actuel Monsieur Marc Christian Theodorus VAN LISSUM.

4) Modification conséquente de l'article 5 des statuts relatif au montant du capital social.

5) Divers

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, l'associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire, d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de ILLIVAMA S.à r.l. en LUXAL VENTURES S.à r.l. et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 1. First paragraph.** There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LUXAL VENTURES S.à r.l. («the Company»), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies («the Law»), as amended, as well as these Articles of Association («the Articles of Association»).»

Dans sa version française:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUXAL VENTURES S.à r.l. («la Société»), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement («la Loi») ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant («les Statuts»).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 57.055.000,- (cinquante-sept millions cinquante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 57.067.500,- (cinquante-sept millions soixante-sept mille et cinq cents euros) sans émission de nouvelles parts sociales, libéré par des apports en nature tels que mieux décrits ci-après.

Souscription, Libération

Sur ce, l'associé unique Monsieur Marc Christian Theodorus VAN LISSUM, prénommé, représenté par Monsieur Geert DIRKX prénommé, déclare libérer intégralement l'augmentation de capital par un apport autre qu'en numéraire consistant en:

1) 613.737 parts sociales représentant 100% (cent pourcent) de la société MERREM GROUP B.V., une société néerlandaise ayant son siège social à NL - 5301 KM Zaltbommel, Veilingweg 2, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 110159170000,

cet apport est évalué à la somme de EUR 40.606.000 (quarante millions six cent et six mille euros)

2) 18.000 parts sociales représentant 100% (cent pourcent) de la société RETAIL GROUP B.V., une société néerlandaise ayant son siège social à NL - 5301 KM Zaltbommel, Veilingweg 2, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 53916662,

cet apport est évalué à la somme de EUR 1.974.000 (un million neuf cent soixante-quatorze mille euros)

3) 364 parts sociales représentant 100% (cent pourcent) de la société DEGRAAF GROEP B.V., une société néerlandaise, ayant son siège social à NL -5301 KM Zaltbommel, Veilingweg 2, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 18063406,

cet apport est évalué à la somme de EUR 14.475.000 (quatorze millions quatre cent soixante-quinze milles euros)

Effectivité de l'apport

La preuve de la pleine propriété de l'apport dans le chef de l'associé unique existant Monsieur Marc Christian Theodorus VAN LISSUM a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique a également déclaré que l'apport est libre de tout privilèges, dettes ou gages et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société.

L'évaluation des titres apportés dans le cadre de la présente augmentation de capital social a été réalisée comme suit:

Sur base d'une évaluation faite en date du 17 février 2014 par R. van Zwienen RA, demeurant à Ridderkerk, évaluation basée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie qui peuvent être réalisés par les diverses sociétés apportées.

Cette situation comptable ayant été valablement signée pour approbation par les associés et gérants de la société dont les parts sociales sont apportées.

Une copie du rapport d'évaluation détaillé ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Troisième résolution

Suite à la précédente résolution, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at EUR 57.067.500,- (fifty-seven million sixty-seven thousand five hundred euro) divided into one hundred (100) shares without any nominal value and all fully paid-in.»

Dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 57.067.500 (cinquante-sept millions soixante-sept mille et cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans indication de valeur nominale, libérées intégralement.»

Déclaration

Monsieur Marc Christian Theodorus VAN LISSUM, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il sera donné instruction aux différentes sociétés apportées d'inscrire ce transfert de propriété des parts sociales dans le registre des associés des sociétés apportées respectives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ EUR 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. J. A. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mai 2014. Relation: RED/2014/1083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014069754/114.

(140082249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

LC Art Fashion, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.014.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le six mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Christine STATUCKI, dirigeante d'entreprises, née à Hayange (France), le 27 mars 1968, demeurant à L-5823 Fentange, 30, Op Der Sterz,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LC Art Fashion, S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités et services commerciaux non spécialement réglementés et notamment l'achat et la vente en ligne de produits en tous genres, l'exploitation de points de vente de ces produits, ainsi que l'import et l'export de ces mêmes articles.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Madame Christine STATUCKI, dirigeante d'entreprise, demeurant à L-5823 Fentange, 30, Op der Sterz, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 950,-.

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Madame Christine STATUCKI, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Statucki, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069826/102.

(140081358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

JOGZ S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.007.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63143,

ici représentée par Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 28 avril 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de JOGZ S.A. SPF.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) divisé en 250 (deux cent cinquante) actions de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à EUR 1.000.000.- par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 1.000.- chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou
- b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de septembre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux cent cinquante (250) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "VALON S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédictée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 et celui des commissaires à 1.
2. Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

INTARIS-SALAIRES ET GESTION, société à responsabilité limitée, avec siège social au 113 rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen/Mersch, R.C.S. Luxembourg B 145750 avec pour représentant permanent Monsieur Yves SCHARLE, 113 rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen/Mersch.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Audit TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CH. RACOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. LAC/2014/20872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069781/167.

(140080840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

L & M Technique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.479.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MOROSINI CORP", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176106,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "L & M TECHNIQUE SARL", établie et ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81479, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 959 du 5 novembre 2001,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 13 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2473 du 5 octobre 2013;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Steinfort à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse du siège social de l'Associé Unique comme indiquée ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC/2014/20436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014069800/51.

(140081879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Madar Invest Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 160.194.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE. LE TREIZE MAI.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise «MADAR INVEST LUXE», ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160194, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1489 du 6 juillet 2011 (la «Société»).

Ladite Société a un capital social actuel de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,- EUR), représenté par HUIT CENT MILLE (800.000) actions d'une valeur nominale d'un EURO (1,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia KELKERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemble choisit comme scrutateur, Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- pour porter le capital de son montant actuel de EUR 800.000,- à EUR 1.800.000,-, à libérer intégralement moyennant conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible évaluée à au moins EUR 1.000.000, lequel apport en nature fera l'objet d'un rapport spécial par un réviseur d'entreprises comme prévu à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

2) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts en versions française et anglaise qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française

«Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR), représenté par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.»

Version anglaise

«The subscribed share capital of the company is fixed at ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (1,800,000.-EUR), divided into ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1,800,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.»

3) Divers.

II) Que l'actionnaire unique, représenté à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et les membres de l'assemblée, déclare se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres de bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Restera également annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'actionnaire unique, signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 800.000 (HUIT CENT MILLE) actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) pour porter le capital de son montant actuel de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,-EUR) à UN MILLION HUIT CENT

MILLE EUROS (1.800.000,- EUR) par la création et l'émission de UN MILLION (1.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire unique, à savoir:

la société «JEAN MADAR HOLDING», ci-après nommée, à concurrence de la totalité des UN MILLION (1.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) par action, moyennant conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible évaluée à au moins UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) que l'actionnaire unique détient à l'encontre de la Société.

Souscription - libération

Alors, est intervenu la société «JEAN MADAR HOLDING», société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social au 4, rond des Champs Elysées à F-75008 Paris, RCS Paris 488 887 902, l'actionnaire unique de la Société, représenté tel qu'indiqué sur la liste des présences,

lequel souscripteur a déclaré souscrire toutes les UN MILLION (1.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1,-EUR) par action, et les libérer intégralement moyennant conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible évaluée à au moins UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) que «JEAN MADAR HOLDING» détient à l'encontre de la Société.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des UN MILLION (1.000.000) d'actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par le réviseur d'entreprises agréé, la société Artemis Audit & Advisory, ayant son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B166716,

lequel rapport conclut que ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport, daté du 6 mai 2014, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution.

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, en version française et en version anglaise, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version française

«Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR), représenté par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,-EUR) chacune.»

Version anglaise

«The subscribed share capital of the company is fixed at ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (1,800,000.- EUR), divided into ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1,800,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, L. KELKERMANS, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mai 2014. Relation: RED/2014/1081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014069854/102.

(140082202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.214.350,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-eighth day of April,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MTI Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.050 and having a share capital of three million one hundred eleven thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 3,111,480.-) (the Company). The Company has been incorporated on 14 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 555 dated 2 March 2012. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, prenamed, on 31 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2635 dated 22 October 2013.

THERE APPEARED:

1. SCP III AIV One, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner (Shareholder I);
2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;
3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;
4. GP09GV (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
5. GP09PX (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America, acting through its general partner;
7. MTI Co-Invest, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America;
8. VCVC III LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, United States of America;
9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America;
10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;
11. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, a trust under the laws of the Commonwealth of Massachusetts, acting through its trustee, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America;
12. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, a trust under the laws of the State of New Jersey, acting through its investment advisor, having its principal place of business at 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, United States of America;
13. Soper Investments Limited, a limited liability company under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WWW;
14. West Maple Ventures, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, United States of America;
15. Brenthurst Private Equity IV US, LP, an international limited partnership under the laws of the British Virgin Islands, having its principal place of business at 1 Charterhouse Street, London EC1N 6SA, United Kingdom, acting through its general partner;

16. John Carleton Lindgren, company executive, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

17. Nima Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

18. Peter Gillingham Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

19. Kim Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

20. Shaer Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203;

21. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A, L.P, a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;

22. Rellim Trust Company, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 160 GREENTREE DR STE 101, Dover 19904, United States of America;

23. Mark Pu, professionally residing at c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor Chicago, IL 60606, United States of America; and

24. TPOP-MTI, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 2711 CENTERVILLE RD STE 400, Wilmington 19808, United States of America (together with the shareholders listed from 1 to 23 above, the Shareholders),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given granted under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that three million one hundred eleven thousand four hundred and eighty (3,111,480) units, having a nominal value of USD 1.- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred two thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 102,870.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million one hundred eleven thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 3,111,480.-) represented by

- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class A units (the "Class A Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class B units (the "Class B Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class C units (the "Class C Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class D units (the "Class D Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class E units (the "Class E Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class F units (the "Class F Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class G units (the "Class G Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class H units (the "Class H Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class I units (the "Class I Units"); and
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class J units (the "Class J Units"),

to three million two hundred fourteen thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 3,214,350.-) by way of the issuance of one hundred two thousand eight hundred and seventy (102,870) units, ten thousand two hundred and eighty-seven (10,287) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Amendment of Article 17 of the articles of association of the Company;

4. Delegation of power;

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred two thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 102,870.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million one hundred eleven thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 3,111,480.-) represented by

- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class A units (the "Class A Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class B units (the "Class B Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class C units (the "Class C Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class D units (the "Class D Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class E units (the "Class E Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class F units (the "Class F Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class G units (the "Class G Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class H units (the "Class H Units");
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class I units (the "Class I Units"); and
- three hundred eleven thousand one hundred and forty-eight (311,148) class J units (the "Class J Units"),

to three million two hundred fourteen thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 3,214,350.-) by way of the issuance of one hundred two thousand eight hundred and seventy (102,870) units, ten thousand two hundred and eighty-seven (10,287) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Shareholder I, represented as stated above, declares to subscribe for one hundred two thousand eight hundred and seventy (102,870) units, ten thousand two hundred and eighty-seven (10,287) units in each class of units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to seven hundred twenty-one thousand five hundred and seventy-four United States Dollars (USD 721,574.-) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of seven hundred twenty-one thousand five hundred and seventy-four United States Dollars (USD 721,574.-) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred two thousand eight hundred and seventy United States Dollars (USD 102,870.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of six hundred eighteen thousand seven hundred and four United States Dollars (USD 618,704) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the shares.

The amount of seven hundred twenty-one thousand five hundred and seventy-four United States Dollars (USD 721,574.-) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend Article 17 of the Articles so that they read henceforth as follows:

“ Art. 17. Capital.

(1) The capital of the company is three million two hundred fourteen thousand three hundred and fifty United States Dollars (USD 3,214,350.-) divided into

- three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class A units (the "Class A Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class B units (the "Class B Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class C units (the "Class C Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class D units (the "Class D Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class E units (the "Class E Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class F units (the "Class F Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class G units (the "Class G Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class H units (the "Class H Units");
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class I units (the "Class I Units"); and
 - three hundred twenty-one thousand four hundred and thirty-five (321,435) class J units (the "Class J Units"),
- all in registered form and with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Units shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles or by the Commercial Companies Act 1915.

(2) No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

(3) Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

“Fourth resolution

The Meeting resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and employee of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de MTI Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 166.050 (la «Société»). La Société a été constituée le 14 décembre 2013 suivant acte de Maître Francis Kessler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°555 du 2 mars 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont pas été modifiés pour la dernière fois le 31 juillet 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°2635 le 22 octobre 2013.

ONT COMPARU:

1. SCP III AIV One, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman KY-1-1104, Iles Cayman, agissant par son associé commandité (l'«Associé I»);
2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;
3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;
4. GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale de droit de la Province d'Alberta, dont le siège social se situe à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
5. GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale de droit de la Province d'Alberta, dont le siège social se situe à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite de droit des Iles Cayman, dont l'établissement principal se situe à 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son associé commandité;
7. MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique;
8. VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, Etats-Unis d'Amérique;
9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4^e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;
10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite de droit des Iles Cayman, dont l'établissement principal se situe à 399 Park Avenue, 4^e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son associé commandité;
11. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
12. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements dont l'établissement principal se situe à 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962;

13. Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit du bailliage de Guernesey, dont le siège social se situe à Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 1WW;

14. West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, Etats-Unis d'Amérique;

15. Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite internationale de droit des Iles Vierges Britanniques, dont l'établissement principal se situe au 1 Charterhouse Street, London EC1N 65A, Royaume-Uni, agissant par son associé commandité;

16. John Carleton Lindgren, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

17. Nima Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

18. Peter Gillingham Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

19. Kim Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

20. Shaer Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

21. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A, L.P, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Cayman, dont l'adresse professionnelle se situe au 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America, agissant par son general partner;

22. Rellim Trust Company, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 160 GREENTREE DR STE 101, Dover 19904, Etats-Unis d'Amérique;

23. Mark Pu, resident professionnellement au c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor Chicago, IL 60606, United States of America; et

24. TPOP-MTI, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 2711 CENTERVILLE RD STE 400, Wilmington 19808, Etats-Unis d'Amérique (ensemble avec les parties mentionnées de 1 à 23 ci-dessus, les «Associés»),

représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que les 3,111,480 parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 102.870) afin de porter le capital social de la société de trois millions cent onze mille quatre cent quarante-vingt Dollars Américains (USD 3.111.480), représenté par

(i) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

(ii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

(iii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

(iv) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

(v) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

(vi) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

(vii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

(viii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

(ix) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et

(x) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»)

à trois millions deux cent quatorze mille trois cent cinquante Dollars Américains (USD 3.214.350) par l'émission de cent deux mille huit cent soixante-dix (102.870) parts sociales, dix mille deux cent quatre-vingt-sept (10.287) parts sociales dans chacune des classes de parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD

1) chacune dans chacune des catégories de parts sociales de la Société;

3. Modification de l'article 17 des Statuts;

4. Délégation de pouvoir; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 102.870) afin de porter le capital social de la société de trois millions cent onze mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains (USD 3.111.480), représenté par

(i) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

(ii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

(iii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

(iv) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

(v) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

(vi) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

(vii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

(viii) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

(ix) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et

(x) Trois cent onze mille cent quarante-huit (311.148) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»)

à trois millions deux cent quatorze mille trois cent cinquante Dollars Américains (USD 3.214.350) par l'émission de cent deux mille huit cent soixante-dix (102.870) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune dans chacune des catégories de parts sociales de la Société.

Souscription et libération

Ces faits exposés, l'Associé I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions deux cent quatorze mille trois cent cinquante Dollars Américains (USD 3.214.350) par l'émission de cent deux mille huit cent soixante-dix (102.870) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune dans chacune des catégories de parts sociales de la Société, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de sept cent vingt-et-une mille cinq cent soixante-quatorze Dollars Américains (USD 721.574) (l'«Apport»).

L'apport d'un montant de sept cent vingt-et-une mille cinq cent soixante-quatorze Dollars Américains (USD 721.574) est alloué comme suit:

(i) cent deux mille huit cent soixante-dix Dollars Américains (USD 102.870) est alloué au compte de capital social de la Société;

(ii) six cent dix-huit mille sept cent quatre Dollars Américain (USD 618.704) est alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de la Société.

En conséquence, le montant de sept cent vingt-et-une mille cinq cent soixante-quatorze Dollars Américains (USD 721.574) est à la date de l'assemblée à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" Art. 17. Capital social.

(1) Le capital social de la société est fixé à trois millions deux cent quatorze mille trois cent cinquante Dollars Américains (USD 3.214.350), représenté par

(i) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

(ii) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

(iii) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

(iv) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

(v) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

(vi) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

(vii) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

(viii) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

(ix) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et

(x) Trois cent vingt-et-une mille quatre cent trente cinq (321.435) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),

d'une valeur nominale d'un Dollar Américain Etats-Unis (USD 1) chacune.

Les droits et obligations attachés aux Catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des statuts ou de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

(2) Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

(3) Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069893/385.

(140082331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Absolu Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.723.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ABSOLU DIGITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148723, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "ALPHA INVESTMENTS S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2176 du 6 novembre 2009,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2870 du 24 novembre 2011, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon HELL, demeurant professionnellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie OLLAGNIER, demeurant professionnellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté;

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts;

B) Que l'Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 17 avril 2014 (numéro 979) et du 25 avril 2014 (numéro 1053); et

- au journal luxembourgeois LËTZEBUERGER JOURNAL du 17 avril 2014 (numéro 091) et du 25 avril 2014 (numéro 097);

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les cent (100) actions, avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), 94 actions sont présentes ou valablement représentées à la présente Assemblée.

F) Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions mises à l'ordre du jour;

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce

siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. HELL, N. OLLAGNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. LAC/2014/20751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069354/75.

(140082335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

NDA Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.037.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à St Dizier (F-52), Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3340 Huncherange, 65 Route d'Esch.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: NDA GROUP S.A.

Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. L'objet de la Société est la prestation de tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets. Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra également assurer la distribution de tous produits sous ses propres marques et autres tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le

Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré qualifié déclare souscrire les actions comme suit:
Monsieur Anthony CHOTARD, prénommé:

Trois cent dix actions 310 actions

Toutes ces actions sont entièrement libérées (100%) par versements en espèces, si bien que la somme de trente-et-mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-

Assemblée générales extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à St Dizier (F), Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3340 Huncherange, 65 Route d'Esch;

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A.

Siège social: 1, Rue de l'Eglise L - 3391 Peppange RCS Luxembourg B 61212

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, états ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CHOTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21898. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069907/138.

(140082252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Paragon Holding NCS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.602,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.911.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April,
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Paragon Holding NCS 2 S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.911, incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 16 August 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2633 of 22 October 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended most recently by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 April 2014, in process of publication in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations".

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Paragon Holding SCS 2 Limited, a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, The Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. That the 153,600 (one hundred fifty-three thousand six hundred) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 153,600 (one hundred fifty-three thousand six hundred United States Dollars) to USD 153,602 (one hundred fifty-three thousand six hundred two United States Dollars) by the issue of 2 (two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,834,445 (two million eight hundred thirty-four thousand four hundred forty-five United States Dollars);

3. Subscription and payment by Paragon Holding SCS 2 Limited of the shares issued under resolution 2 above by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 153,600 (one hundred fifty-three thousand six hundred United States Dollars) to USD 153,602 (one hundred fifty-three thousand six hundred two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,834,445 (two million eight hundred thirty-four thousand four hundred forty-five United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the

Company (the “Share Premium Account”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder (the “Contributor”) of a claim of an amount of USD 2,834,447 (two million eight hundred thirty-four thousand four hundred forty- seven United States Dollars) (the “Claim”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares together with the Share Premium through the contribution of the Claim (the “Contribution”).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Contributor, prenamed and represented as stated above, intervenes and declares to subscribe for the New Shares in the Company and to pay it up entirely together with the Share Premium through the Contribution.

Evaluation

The net value of the Contribution is USD 2,834,447 (two million eight hundred thirty-four thousand four hundred forty-seven United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 April 2014, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 2 (two United States Dollars) to the share capital; and
- USD 2,834,445 (two million eight hundred thirty-four thousand four hundred forty-five United States Dollars) to the Share Premium Account.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Paragon Holding SCS 2 Limited, holder of all the 153,602 (one hundred fifty-three thousand six hundred two) shares of the Company.

The notary acts that all the shares of the Company representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of resolutions above it is resolved to amend the first paragraph of article 8 (the subsequent paragraphs of article 8 remaining unchanged) of the Company’s articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at USD 153,602 (one hundred fifty-three thousand six hundred two United States Dollars) represented by 153,602 (one hundred fifty-three thousand six hundred two) shares with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand seven hundred Euros (EUR 2,700.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.911, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, du 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2633 du 22 octobre 2013. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été dernièrement modifiés par acte du notaire instrumentant, le 15 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Paragon Holding SCS 2 Limited, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, Iles Caïmans (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration sus-mentionnée signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui auprès des administrations de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 153.600 (cent cinquante-trois mille six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement informé.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), pour le porter de son montant actuel de 153.600 USD (cent cinquante-trois mille six cents Dollars Américains) à 153.602 USD (cent cinquante-trois mille six cent deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.834.445 USD (deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent quarante-cinq Dollars Américains);

3. Souscription et paiement par Paragon Holding SCS 2 Limited des parts sociales émises suivant la résolution 2 ci-dessus par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable afférente à cette assemblée générale qui aurait du lui être envoyée avant cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), pour le porter de son montant actuel de 153.600 USD (cent cinquante-trois mille six cents Dollars Américains) à 153.602 USD (cent cinquante-trois mille six cent deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant 2.834.445 USD (deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent quarante-cinq Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte de Prime d'Emission»), la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique (l'«Apporteur») consistant en une créance d'un montant total de 2.834.447 USD (deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent quarante-sept Dollars Américains) (la «Créance»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par l'apport de la Créance (l'«Apport»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Par conséquent intervient l'Apporteur, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société, et la libérer entièrement ainsi que la Prime d'Emission par l'Apport.

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 2.834.447 USD (deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent quarante-sept Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 avril 2014, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 2 USD (deux Dollars Américains) au capital social; et
- 2.834.445 USD (deux millions huit cent trente-quatre mille quatre cent quarante-cinq Dollars Américains) au Compte de Prime d'Emission de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais détenu comme suit:

- Paragon Holding SCS 2 Limited, détenteur de l'intégralité des 153.602 (cent cinquante-trois mille six cent deux) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 (les paragraphes suivants restant inchangés) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 153.602 USD (cent cinquante-trois mille six cent deux Dollars Américains) représenté par 153.602 (cent cinquante-trois mille six cent deux) parts sociales, d'une valeur d'1 USD (un Dollar Américain) chacune.”

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité par l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069931/206.

(140081365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

MC Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 187.015.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michel CUCCHIARA, agent commercial, né le 10 avril 1985 à Moyeuve-Grande (France), demeurant au 3 Rue de la Futaie F-57330 Hettange Grande (France).

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MC Business".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet toute opération d'intermédiaire dans l'achat-vente de biens et en particulier dans le secteur immobilier.

La société pourra également donner des conseils en gestion commerciale et communication.

D'une manière générale, elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire:

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Michel CUCCHIARA, prénommé, et libérées entièrement moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement cinq cent quatre-vingt-quinze euros (595,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel CUCCHIARA, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la Société par sa seule signature.

2. L'adresse du siège social est établie au 105 route d'Arlon L-8009 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. CUCCHIARA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22.04.2014. Relation: LAC/2014/18620. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16.05.2014.

Référence de publication: 2014069867/69.

(140081571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

OCM Adelaide Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.021.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of May,

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.690 and having a share capital of EUR 12,500.-;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerck, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.362 and having a share capital of EUR 12,500.-;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerck, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.641 and having a share capital of EUR 12,500.-;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerck, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “OCM Adelaide Topco S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

15.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

15.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to one thousand and five hundred (1,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of to one thousand and five hundred euro (EUR 1,500.-).

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to ten thousand and nine hundred (10,900) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of ten thousand and nine hundred euro (EUR 10,900.-).

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to one hundred (100) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of one hundred euro (EUR 100.-).

The aggregate amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besancon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Ms. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Manish DESAI, company manager, born on February 14, 1979 in Ndola, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mai,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.690 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.362 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.641 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Adelaide Topco S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de

son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

15.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

15.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente-et-un décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à dix mille neuf cents (10.900) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de dix mille neuf cents euros (EUR 10.900,-).

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de cent euros (EUR 100,-).

Le montant total de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il l'a été démontré au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mme Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Mlle Katherine Margaret RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

- M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- M. Manish DESAI, gérant de sociétés, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, ayant son adresse professionnelle au 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21901. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069926/487.

(140081755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Schneider Landschaftsbau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 56.461.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068459/9.

(140080072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Scribe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068460/9.

(140079884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

St André de FERRARI S.A., Société Civile.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 157.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014068479/12.

(140079565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.
